



## LES PRESTATIONS

### **CONTRIBUTION DES FAMILLES :**

La contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers et les équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement et à l'organisation de l'enseignement catholique diocésain, régional et national.

Elle comprend également l'assurance scolaire obligatoire.

Elle est fixée chaque année par le conseil d'administration de l'association de gestion du lycée.

### **DEMI PENSION :**

Les repas du midi sont servis les lundi, mardi, jeudi et vendredi de chaque semaine. Il s'agit d'un forfait annuel (prenant en compte les périodes de stage).

Le choix concernant le régime de l'élève est fait pour un mois au moins. **Tout changement de régime** doit être fait par écrit **avant la fin du mois précédent.**

Une déduction pour un interne et pour un demi-pensionnaire, pourra être effectuée pour une absence d'un minimum de 5 jours effectifs de classe consécutifs et **seulement sur justificatif médical et demande écrite du responsable légal.**

Les élèves externes qui déjeunent ponctuellement doivent réserver leurs repas avant 11h00 et seront facturés 4.85 €

### **INTERNAT (pension complète 2 ou 4 nuits)**

Ce tarif comprend les frais de scolarité, d'hébergement et de restauration. Il s'agit d'un forfait annuel pour 2, 3 ou 4 nuits, prenant en compte les périodes de stage. Aucune réduction ne sera établie quelle que soit la situation, même en cas d'interruption de l'internat en cours d'année.

### **LES SEJOURS EDUCATIFS**

Des voyages se dérouleront au cours de la scolarité. Des actions seront menées afin de réduire les coûts des voyages. Une provision voyage scolaire sera facturée aux familles – 30€, un remboursement sera effectué en cas de démission de l'élève avant le voyage. Les professeurs en charge des projets indiqueront aux familles le montant des frais de séjour ainsi que les modalités de règlement.



## MODALITES FINANCIERES

### **Note de frais :**

Fin septembre, le lycée émet une note de frais.

### **Mode de règlement :**

A l'inscription ou la réinscription la famille verse les arrhes 80 €uros (ainsi que 120 €uros si réservation à l'internat).

Les familles font le choix de régler le solde de la note scolaire annuelle :

### **Par chèque :**

- Au 31 octobre 2018
- En 3 fois : le 30 novembre 2018, le 31 janvier et le 31 mars 2019

**Par prélèvement bancaire mensuel** sur 10 mois d'octobre 2018 à juillet 2019.

Le choix est défini au moment de l'inscription, mais peut être modifié en cours d'année scolaire.

En cas de difficulté financière, la famille peut prendre rendez-vous avec le directeur ou lui adresser un courrier personnel.

### **IMPAYES :**

Avant tout recours contentieux, le lycée fera une procédure de rappel.

En cas d'impayés après cette procédure, le lycée intentera toute action jugée nécessaire pour le recouvrement de sa créance. Les frais demeureront à la charge du débiteur.

En outre, le lycée se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.

### **DESISTEMENT - DEPART EN COURS D'ANNEE**

En cas de départ en cours d'année scolaire (soit après 1<sup>er</sup> septembre 2018), tout trimestre commencé est dû en totalité.



## REPARTITION DES FRAIS ANNUELS 2018-2019 mensuel

☞ **Païement mensuel** en dix fois au 10 de chaque mois (versement à l'inscription 80 € et 120 € si internat) soit par mois :

Montant de chaque versement	4 <sup>ème</sup> / 3 <sup>ème</sup>
Externe	49,00 €
½ pension	105,00 €
Internat 2 nuits	223,00 €
Internat 3 ou 4 nuits	255,00 €

## SIMULATION DE FINANCEMENT (à titre indicatif)

☞ **Païement en 1 seule fois** au 31 octobre 2018 (versement à l'inscription 80 € et 120 € si internat) – pas de prélèvement possible.

	4 <sup>ème</sup> / 3 <sup>ème</sup>
Externe	490,00 €
½ pension	1050,00 €
Internat 2 nuits	2230,00 €
Internat 3 ou 4 nuits	2550,00 €

☞ **Païement en 3 fois** le 30 novembre 2018, le 31 janvier et le 31 mars 2019 (versement à l'inscription 80 € et 120 € si internat). Pas de prélèvement possible.

Par mensualité

Montant de chaque versement	4 <sup>ème</sup> / 3 <sup>ème</sup>
Externe	163,33 €
½ pension	350,00 €
Internat 2 nuits	743,33 €
Internat 3 ou 4 nuits	850,00 €